PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 14 juin 2004 à 20h15

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Christophe BURRUS,

Véronique CHRISTE (présidente), Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Eric PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, Pierre SUTTER, François TCHERAZ,

Nicolas TERRIER et Viviane de WITT.

Exécutif: Mme Catherine KUFFER, maire

M. Emmanuel FOËX, adjoint

Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés

Conseil municipal: MM. Thierry PRADERVAND, Jean-Philippe de TOLEDO et Maurice

TURRETTINI.

* * *

Mme la présidente ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

- Mme la présidente : en guise d'introduction à la séance d'aujourd'hui, marquée par un changement à la présidence du conseil, je tiens à remercier mon prédécesseur, Pierre BOSSET, qui a su être tantôt ferme, mais souvent souple avec les bavards. Avant de lui laisser la parole, je précise que j'essaierai d'être son digne successeur. Je tiens d'autre part à remercier les membres du conseil pour la confiance qu'ils m'octroient en me confiant ce poste et je souhaite qu'ils soient disciplinés et que cette « année municipale » soit plus clémente et peut-être aussi moins politique que celle que nous venons de traverser. Merci de votre attention. Pierre, tu as la parole.
- M. BOSSET: je souhaite, par ces quelques phrases, tous vous remercier de votre collaboration, de votre patience, de vos conseils et de vos critiques, car les critiques bien fondées relèvent d'un aspect positif pour l'avenir. Je remercie également Thierry BRICHET avec qui j'ai eu beaucoup de contacts et pu entretenir d'excellents rapports durant cette année de présidence, ainsi que notre exécutif, avec lequel j'ai passé de bons moments lors des séances de préparation du conseil municipal. Je ne saurais terminer sans citer un léger regret sur l'évolution de nos conseils qui, depuis cette nouvelle législature,

deviennent un petit peu trop politiques. Certes, les débats bruyants, quelque peu tendus à certaines reprises, sont certainement indispensables, mais ne tombons pas dans des extrêmes qui risqueraient de détruire notre amitié et notre excellente collaboration. Merci de votre attention et bon vent à notre présidente actuelle.

1. Approbation de l'ordre du jour

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE demande un huis clos après le point 9.
- L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2004

• Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du bureau

- Mme la présidente : vous allez recevoir des propositions de modifications des règlements du conseil municipal et du cimetière. Une séance de la commission Administrative a été fixée au 30 août prochain. Vous aurez ainsi tout l'été pour y penser. Je remercie également les présidents de commission de penser à leur projet de budget. La séance de la commission Administrative consacrée au budget est prévue pour le 26 octobre.
- M. TERRIER : le marquage du giratoire de l'école s'est effacé. Plusieurs accidents ont été évités de peu.
- Mme le Maire : nous avions demandé à l'OTC ce qu'il fallait faire avec ces mesures provisoires, compte tenu du fait qu'elles allaient durer plus longtemps que prévu et autorisé par un arrêté de juillet 2001, en raison du référendum. L'OTC a répondu que les lignes blanches allaient être renforcées. Merci de nous le rappeler car ils ne sont apparemment toujours pas venus.

4. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : concernant les règlements, les propositions de modification vous seront remises avec le procès-verbal de cette séance.
- La date de la votation relative au référendum a été fixée au 24 octobre. Je suis fâchée car le Conseil d'État a rendu le 1^{er} juin déjà un arrêté concernant le référendum lancé à Chêne-Bougeries, portant sur une délibération prise le 1^{er} avril, alors qu'à Vandœuvres, d'après les informations reçues du Service des votations et élections, nous devons attendre le 30 juin pour recevoir l'arrêté qui concerne notre commune, portant sur une délibération prise le 10 février. On va donc nous reprocher que les délais à respecter dans le cadre du référendum courront pendant l'été, mais la responsabilité en revient à l'État et nous ne pouvons qu'en subir les conséquences.
- M. STALDER : la votation du 24 octobre sera-t-elle uniquement communale et les frais y relatifs seront-ils à la charge de la commune ?
- Mme le Maire : je réponds affirmativement aux deux questions.

- M. STALDER : que coûte une votation ?
- Mme le Maire : environ Fr. 10'000.-. Concernant le GICAL, une assemblée générale du groupement a eu lieu récemment. La situation n'a pas beaucoup progressé. La cotisation de Fr. 2.- par habitants des communes concernées sera encore versée cette année car le GICAL doit payer notamment les frais judiciaires et de liquidation du groupement, le cas échéant. Une délibération vous sera certainement soumise cette année ou l'année prochaine concernant la liquidation proprement dite du GICAL. Le Conseil d'administration des SIG se réunira début septembre. Une décision devrait être prise à ce moment-là. Apparemment, l'entreprise des SIG est opposée au projet pour des raisons principalement juridiques et économiques, mais nous devons attendre la décision définitive du Conseil d'administration.
- M. STALDER : que va devenir le tas situé sur la parcelle de M. DEMONT ? Selon le principe du pollueur payeur, appartiendra-t-il à la commune de l'évacuer ?
- M. TERRIER : s'il y a une dépense à assumer pour nous débarrasser de ce tas, assumons-
- M. STALDER : il y a lieu de prendre des renseignements concernant ce tas car nous ne pouvons pas le laisser comme ça.
- Mme la présidente donne lecture de deux lettres :
 - Une lettre datée du 21 mai 2004 concernant la pétition du 17 novembre 2003 sur la circulation au chemin de la Seymaz, que l'exécutif a transmise à l'OTC, en la soutenant.
 - Une lettre datée du 7 juin 2004 de la permanence du Syndicat suisse romand du spectacle concernant les Maisons Mainou, dont copies seront remises aux présidente et vice-présidente de la commission Culture.

5. Rapports des commissions

a) École, sports et loisirs

(Mme CHRISTE)

La commission s'est réunie le 18 mai 2004.

- **Promotions**: les scouts prépareront des stands comprenant un tri de déchets, un jeu « accrobranche », un jeu d'eau, des tours en bois et des boîtes de conserve à faire tomber. Les enfants de l'école vont présenter une adaptation d'un conte d'Oscar Wilde « Le géant égoïste », avec tous les élèves sauf une partie des 5P et les 6P, qui s'occuperont de faire les décors.
- Acoustique de la salle de gymnastique: Mme GOURDOU-LABOURDETTE a fait appel à
 Onex Télévision qui sera présente lors des promotions pour vérifier l'acoustique. Les
 pompiers prépareront la viande, la salade, le pain et les glaces et les Dames paysannes les
 pâtisseries. M. JACQUET préparera le gratin de pommes de terre. L'APEVAN servira
 l'apéritif dans le préau, près des jeux d'enfants et des vaubans seront prévus pour canaliser
 les enfants en cortège.
- Le **GIAP** a décidé de limiter à 47 le nombre d'enfants admis aux cuisines scolaires. Certains parents n'ont pas pu inscrire leurs enfants. Il y a un problème et il s'agira de faire passer en priorité les personnes qui en ont vraiment besoin (voir modus operandi).
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous en discuterons en décembre. Le tri sera difficile à effectuer. Nous demanderons les motivations des parents. C'est une nécessité pour certains, mais ce n'est pas un droit. Le GIAP a des responsabilités à assumer. Il

faudra faire un tri, certains enfants sont inscrits mais ne viennent qu'une ou deux fois dans l'année.

- M. BOSSET: je trouve cette manière de procéder déplacée. Je ne vais pas à l'encontre du fait qu'un quota soit fixé et respecté mais je trouve déplacé, même si certains d'entre eux ne viennent que quelques fois par an, que l'on refuse des enfants de Vandœuvres, alors que des enfants d'autres communes, qui sont à l'école de Vandœuvres, viennent au restaurant scolaire.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : il y a beaucoup plus d'enfants de Vandœuvres qui vont à l'école dans d'autres communes que le contraire.
- M. STALDER : à l'école de Choulex, le système est différent : les gens paient à l'avance et, dès lors, les enfants vont y manger. Cela responsabilise les parents et il n'y a jamais eu de problèmes de désistements.
- Mme la présidente : nous allons régler ce problème dès que possible.

Décision:

• Le procès-verbal de la commission *École, sports et loisirs* du 18 mai 2004 est approuvé à l'unanimité.

b) Culture, manifestations communales, Aînés

(Mmes GAMPERT et de WITT)
La commission s'est réunie le 24 mai 2004.

- Mme GAMPERT : la commission a examiné la motion de MM. RINALDI et TERRIER sur les Maisons Mainou.
- M. RINALDI a expliqué que les buts de cette motion étaient de remédier au vote négatif confus qui avait suivi la demande de subvention quadripartite et de se déterminer par rapport aux critiques formulées à l'égard de l'équipe dirigeante de Maisons Mainou. Il n'a pas accepté que ces critiques n'aient pas fait l'objet d'une réponse de la commune. Il a souligné qu'un projet de partenariat n'est pas un projet de gestion, ni un projet d'organisation culturelle, mais un projet de financement. Il a ajouté que la commune n'intervient que si l'ensemble des partenaires participent financièrement, que le principe consiste à ce que chacun octroie un montant donné et que ce n'est qu'avec cet accord qu'une convention peut être élaborée.
- Mme le Maire a rappelé que Germaine TOURNIER était à l'origine de cette fondation dont elle a souhaité transmettre la direction à M. CHEVROLET et que l'on ne peut pas remettre en question son enthousiasme. Elle a ajouté que Germaine TOURNIER avait laissé un cadeau empoisonné à la fondation, soit un capital de départ de Fr. 50'000.-, plus un patrimoine désuet et que cette situation a fait que très vite, la fondation a été appelée à demander des fonds pour survivre.
- M. RINALDI a approuvé le vote négatif de la demande de subvention au partenariat dont le montant n'était effectivement pas acceptable, mais il a demandé à vérifier les conséquences de ce refus. Il a relevé qu'il ne s'agissait pas d'une subvention à vie, mais fixe, à revoir tous les quatre ans. Il a demandé à auditionner les autres partenaires de la convention quadripartite, canton, Ville de Genève et Loterie romande, pour voir s'ils retirent leur promesse de don du fait que la commune a refusé d'y participer et il a souhaité auditionner les responsables de la fondation.
- Ce qui est ressorti de ce débat passionné était qu'avant d'avoir entendu les différentes partie, la commune ne pouvait pas prendre position.

• Mme de Witt a mentionné les bases juridiques légales d'une fondation. Elle a relevé que Germaine TOURNIER n'avait pas mentionné le nom de M. CHEVROLET dans l'acte de constitution de la fondation et que ce dernier se présentait comme l'héritier « moral » de Germaine TOURNIER. Elle a affirmé que Mme RENZI, directrice de l'autorité de surveillance, serait prête à venir et sera à même de confirmer que l'Association des Amis de Mainou n'est pas licite.

- En conséquence, la commission a demandé à auditionner, en premier lieu, l'autorité de surveillance des fondations, puis les partenaires de la convention quadripartite et enfin les représentants du contreprojet.
- Mme de Witt a relevé qu'elle n'avait jamais dit que le travail culturel et artistique n'était pas de qualité, mais qu'elle avait dit que le but de la fondation n'était pas rempli.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE a annoncé la tenue d'une séance d'information des Maisons Mainou au mois de juin à la salle des combles.
- Elle précise qu'entre-temps cette séance a été annulée.
- M. BOSSET trouve étrange qu'un tous-ménages de la fondation annonce une rencontre d'information menée conjointement avec les autorités communales, le 29 septembre, à la salle des combles. Deux éléments de ce tous ménages l'interpellent: la date du 29 septembre, vu qu'aucune date n'avait été fixée, et la mention « menée conjointement avec les autorités communales ».
- Mme le Maire : lors de la dernière séance, je vous avais informé qu'un débat contradictoire aurait lieu courant juin, auquel la commune devait être invitée. Ensuite, quand les Maisons Mainou ont préparé leur lettre, ils me l'ont soumise pour accord. J'ai demandé que la proposition « menée conjointement avec Mme le Maire et ses adjoints » soit remplacée par « menée conjointement avec les autorités communales » et je n'ai pas fait attention à l'expression « menée conjointement ». Il était clair, tant pour moi que pour M. CHEVROLET, que la commune ne participait que comme invitée et non comme organisatrice.
- M. BOSSET : cette date aurait dû être décidée en commission Culture. Nous tombons des nues avec ce tous ménages et cette date qui n'ont pas été discutés.
- Mme la présidente donne lecture du tous ménages.
- M. TERRIER : je regrette que la commune n'ait pas réagi de façon plus efficace. Le conseil a demandé à Mme le Maire qu'elle quitte le Conseil de fondation des Maisons Mainou et ce texte est clair : la commune s'associe à la Fondation et défend son projet.
- M. BOSSET : je déplore aussi cette manière de faire.
- M. TERRIER : je suis d'accord que l'exécutif ne passe pas systématiquement par le conseil municipal, mais je regrette qu'on puisse faire cet amalgame entre les autorités communales et les Maisons Mainou. Avec l'expression « menée conjointement », on augmente la confusion dans un dossier que l'on essaie d'éclaircir.
- Mme de WITT : on trouve 37 citoyens de la commune, dont Mme le Maire, sur la liste des personnes ayant signé la pétition, publiée sur le site internet de la Fondation.
- Mme le Maire : je n'ai jamais signé cette pétition ! C'est à la limite du scandale si mon nom figure sur cette pétition.
- Mme de WITT : la Fondation s'enorgueillit de 1000 signatures dont 37 d'habitants de Vandœuvres et 21 de Parisiens. On m'a accusée de parisianisme, mais 21 Parisiens ont signé cette pétition.
- Mme le Maire : dès demain je prendrai contact avec les responsables des Maisons Mainou car il est évident qu'en tant que Maire, j'ai un devoir de réserve. Jamais il me serait venu à l'idée de signer cette pétition (pas même en tant que conseillère ou adjointe). Je n'admets

pas que l'on joue avec mon nom et ma fonction. Si tel est le cas, la commune ne participera pas à la soirée d'information.

- M. IMHOOS: j'ai consulté le site de la Fondation en vue des réunions de demain. Il est très bien fait. Il y a beaucoup d'informations sur l'institution, sa création, les articles de presse et on y trouve également des listes de pétitionnaires. Je les ai imprimées mais ne les ai pas avec moi ce soir. Je n'ai pas vu le nom de Mme le Maire.
- Mme le Maire : j'exigerai demain, des Maisons Mainou, de voir mon nom.
- M. TERRIER : j'ai regardé rapidement les noms figurant sur ces listes et j'ai cherché ceux de Vandœuvriens.
- Mme la présidente : nous vérifierons cela avec les copies imprimées de ces listes.
- Mme de WITT poursuit le rapport de commission : **1er août** : Mme GOURDOU-LABOURDETTE a annoncé que la commune a eu confirmation orale de la prestation du groupe des Armaillis avec yodleurs et cor des Alpes. Le discours sera prononcé par M. Edmé REGENASS qui est ravi et très honoré. Tout se déroulera comme l'an passé.
- Mme de WITT: merci à Mme GOURDOU-LABOURDETTE pour la **sortie des Aînés** du mercredi 9 juin à la Fondation Bodmer. Ils étaient très nombreux (140 personnes au lieu des 100 habituels). Ils ont été divisés en trois groupes. Tout s'est très bien passé grâce à Mme GOURDOU-LABOURDETTE. Les gens ont été très contents et les guides de la Fondation BODMER étaient très brillantes, tout comme M. QUENTIN.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE: je ne suis pas seule responsable. Nous avons un bureau qui fonctionne très bien et le mérite en revient notamment à Mme BURKHALTER, qui organise ces sorties. La commission s'investit également. Je vous en remercie, de même que de soutenir nos sorties. Le succès est donc assuré grâce à vous tous.
- Mme de WITT: concernant la sortie d'automne, la commission a donné sa préférence au Musée Olympique à Lausanne, avec son restaurant disposant d'une terrasse panoramique. Des expositions permanentes et temporaires sont organisées, visites guidées, cinéma 3D, jardins. Cette sortie est fixée au mercredi 6 octobre 2004. Un arrêt pour une pause cafécroissants se fera à mi-parcours, aux alentours de Nyon
- Mme de WITT: s'agissant du spectacle BARBE-BLEUE AU PARC, j'ai informé la commission qu'une feuille avait circulé parmi les conseillers pour les inscriptions à la billetterie et rappelé mon invitation personnelle adressée à tous les conseillers le mardi 29 juin. A 19h30 apéritif, à 20h repas servi par M. JACQUET et à 21h30 spectacle. Mmes CHRISTE et GOURDOU-LABOURDETTE ont annoncé qu'elles « visionneraient » à l'entrée les personnes invitées.
- M. IMHOOS: pourriez-vous faire circuler le planning des responsables de la billetterie?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE: nous vous l'enverrons avec des instructions.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous avons été reçus par les responsables de la Fondation HARDT. Il vont demander un appui mais nous ne savons rien de plus aujourd'hui. Leurs demandes d'autorisations sont bloquées à la CMNS. Nous vous tiendrons au courant quand nous en saurons plus.
- M. BURRUS : le but de la séance d'information des Maisons Mainou est-il de tenir un débat contradictoire ?
- Mme le Maire : cette séance était prévue, par les Maisons Mainou, en juin puis a été reportée à septembre. C'était suffisamment loin dans le temps pour que l'exécutif accepte cette date sans autres. Nous avons accepté d'assister à cette séance pour que chacun puisse défendre son point de vue.
- M. IMHOOS : sur le site internet des Maisons Mainou, il y a deux listes : une liste complète et une autre composée de personnalités.

• Mme la présidente : je demande à M. IMHOOS de déposer les listes qu'il a imprimées à la mairie.

Décision:

• Le procès-verbal de la commission *Culture, manifestations communales, Aînés* du 24 mai 2004 est approuvé à l'unanimité moins deux conseillers (Mme de WITT et M. TERRIER).

c) Aide sociale et humanitaire, coopération au développement

(Mme GAMPERT)

La commission s'est réunie le 7 juin 2004.

- Université d'été des Droits de l'Homme: Mme Kari BOHR a proposé la candidature d'une Chilienne. M. FOËX a envoyé une invitation à tous les commissaires pour une manifestation qui aura lieu au Palais Eynard, le 28 juillet, à la fin de la session de l'Université d'été.
- Audition de MM. Pierre-Alain MEYER et Christophe AKAKPO, représentants de l'Association ASSIKLOASSI (Togo): il s'agit d'une association qui aide un village du Togo, qui s'appelle Tchékpo-Deve. Ils sont en train de rénover une école et font un travail remarquable. Une fois leur travail terminé, les autochtones doivent reprendre le projet en main. Une discussion a suivi l'audition et, à l'unanimité, la commission a décidé de verser un montant de Fr. 4'000.- à l'Association ASSIKLOASSI (Togo) pour lui permettre de terminer son projet dans le village de Tchéko-Deve.
- M. FOËX: cette question sera reprise lors de la prochaine séance du conseil, à l'occasion de la révision du règlement du conseil municipal, mais il n'appartient pas au conseil de voter les montants qui sont dévolus à l'aide sociale ou humanitaire. Il ne lui appartient que d'approuver les procès-verbaux des séances de commission.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : je propose que nous continuions à fonctionner comme à ce jour pour l'instant.
- Mme GAMPERT: nous avons des budgets pour le social et pour l'humanitaire.
- M. STALDER : vous avez des enveloppes et vous décidez comment les gérer ?
- M. FOËX: nous avons en effet des enveloppes et nous pouvons décider comment les utiliser, en accord avec la commission, la décision ultime revenant à l'exécutif. Nous suivons les décisions du conseil mais l'utilisation de ces enveloppes ne ressort pas des compétences du conseil.
- M. TERRIER: le conseil se prononce en effet sur le montant global qui figure dans le budget.
- Association des Amis de sœur Emmanuelle : la commission a proposé de verser un montant Fr. 4'000.- à l'Association des Amis de Sœur Emmanuelle (Soudan) pour soutenir le projet d'un poste à soudure (formation professionnelle des jeunes).
- Association ASSKAM (anciennement association Kamathipura) accueil et éducation de l'enfance en danger : la commission a proposé d'auditionner l'association en septembre pour connaître ses projets pour 2004.
- Association Bilifou-Bilifou (Burkina Faso): pour 2004, l'Association s'occupe de trois différents projets: la continuation du soutien au CHR (centre hospitalier régional de Ouahigouya), la création d'une ferme de spiruline et la création d'une banque de céréales. La commission a décidé de suspendre le dossier et de le reprendre en fin d'année pour évaluer le montant de la subvention en fonction des disponibilités du budget 2004.

- Association BILIFOU-BILIFOU (dossier du Dr. Philippe BÉDAT): la commission a proposé de verser un montant de Fr. 3'000.- à l'Association.
- **Association AEMV (Niger)** : la commission a proposé de verser un subside de Fr. 3'000.- à l'Association.
- Aide sociale : les commissaires ne souhaitant pas étudier les demandes des associations, ils ont proposé que Mme la Présidente et l'adjoint se concertent pour attribuer les montants de l'aide sociale et informent ensuite la commission des subventions attribuées.
- Association HORYZON: M. FOËX a transmis les remerciements de l'Association HORYZON qui a reçu le don de Fr. 2'000.-. Cette contribution sera utilisée pour son projet en Arménie.
- M. BENOIT: concernant la bourse pour l'Université d'été des Droits de l'Homme, ce qui manque est un accompagnement, car Vandœuvres n'accompagne pas les boursiers. Toutes les collectivités sont représentées et les étudiants se tiennent à côté de leur parrain. L'institution qui a permis à l'étudiant d'effectuer cette formation est citée. Par exemple, à Cologny, qui subventionne chaque année un étudiant, l'exécutif invite le boursier à un repas le soir de la remise des diplômes. Une année, l'étudiant subventionné par Vandœuvres a été invité par l'exécutif de Cologny, car Vandœuvres était absente et elle l'est malheureusement toujours.
- Mme la présidente : je vous propose d'approuver le procès-verbal, y compris les montants qui y figurent,.

Décision:

Le procès-verbal de la commission *Aide sociale et humanitaire, coopération au développement* du 7 juin 2004 est approuvé à l'unanimité.

6. Projet de délibération

- Mme la présidente : l'exécutif est actuellement au bénéfice d'une telle délégation de pouvoirs et cette nouvelle délibération n'a pour but unique que de la renouveler, ce qui se fait habituellement en début de législature.
- Mme la présidente donne lecture de l'art. 30 lettre k de la loi sur l'administration des communes.
- Mme d'HESPEL : qu'est-ce qu'un changement d'assiette de voie publique communale ?
- Mme le Maire : sans être sûr, je dirais que c'est quand un chemin empiète, avec le temps, sur les propriétés voisines et inversement.

DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil municipal du lundi 14 juin 2004

Délégation de pouvoir à l'Exécutif pour la passation d'actes authentiques

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE,

par 11 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

d'autoriser le Maire de la Commune de Vandœuvres et l'un de ses adjoint(e)s à passer les actes authentiques, en application de l'article 30 susvisé de la loi sur l'administration des communes, concernant :

- 1. les cessions au domaine public des terrains et hors-ligne provenant des propriétés voisines;
- 2. les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;
- 3. les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;
- 4. les changements d'assiettes de voies publiques communales;

à condition que les opérations visées sous chiffres 1, 2, 3 et 4 résultent de plans adoptés par les Autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la Commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement préalablement approuvées par le Conseil municipal.

7. Propositions du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : la fête des promotions du Toboggan a lieu le 21 juin et ni l'adjointe, ni le maire, ni la présidente de la commission ne sont disponibles. Un conseiller peut-il représenter les autorités communales ?
- M. BOSSET : je regarde et si je suis disponible et j'en informe la mairie.

8. Propositions individuelles et questions

- M. STALDER: je souhaiterais que nous éteignions notre téléphone portable en entrant dans la salle du conseil et que nous en sortions si nous voulons téléphoner, par respect visà-vis des autres.
- Mme la présidente : merci pour ce message. Chacun en a pris note.
- La suite de ce point de l'ordre du jour est traitée à huis clos.

9. Dates des prochaines séances

séance n° 10 : lundi 20 septembre 2004 à 20 h 15

séance n° 11 : lundi 8 novembre 2004 à 20 h 15 séance n° 12 : lundi 6 décembre 2004 à 20 h 15

- Le repas de l'Escalade, avec les conjoints, est fixé au mardi 7 décembre 2004.
- Mme le Maire : je propose, sous réserve de l'accord de M. de TOLEDO, que la commission Administrative se réunisse le mardi 30 août pour la révision des règlements communaux et le mardi 26 octobre pour l'examen du budget.
- Mme la présidente : je suggère que les présidents de commission fassent déjà part de leurs desiderata concernant le budget le 30 août.

10. Dossier de naturalisation (huis clos)

La séance publique est levée à 22h10.

Le Secrétaire du Conseil municipal

La Présidente du Conseil municipal

René STALDER

Véronique CHRISTE